

Pôle Régional Achats Patrimoine Développement Durable
395 rue Courtois - CS70004
59000 LILLE Cedex
service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

**REFECTION DU BARDAGE DU BATIMENT HEBERGEMENT E1 -
CENTRE « LA MOLLIERE »
2026-11**

Règlement de consultation
(RC)

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

**Date limite de remise des plis :
Le vendredi 17 juillet 2026 à 11h00**

SOMMAIRE

1	IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
1.1	Identification de l'acheteur	3
1.2	Identification de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage	3
1.3	Identification de la Maîtrise d'Œuvre.....	4
1.4	Identification du contrôleur technique	4
1.5	Identification du coordonateur SPS.....	4
2	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.1	Objet	4
2.2	Date de démarrage	4
2.3	Mode de passation.....	4
2.3.1	Marché à procédure adaptée.....	4
2.4	Lieu d'exécution.....	4
2.5	Décomposition de la consultation	5
2.6	Réalisation de prestations similaires	5
2.7	Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	5
3	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
3.1	Délai de validité des offres	6
3.2	Forme juridique du groupement.....	6
3.3	Variantes.....	6
3.4	Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
4	NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE.....	6
5	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT.....	6
5.1	Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
5.2	Modalités de paiement	7
6	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
7	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
7.1	Documents à produire.....	8
7.1.1	Pièces concernant la candidature	8
7.1.2	Pièces concernant l'offre	9
7.2	Visites sur site	10
8	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	10
8.1	Transmission sur support papier	10

8.2	Transmission électronique	10
8.3	Copie de sauvegarde	11
9	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	11
9.1	Examen des candidatures	11
9.2	Jugement des offres	12
9.2.1	Critère « Coût des travaux »	13
9.2.2	Critère « Note technique / Compréhension du projet »	13
9.2.3	Critère « Démarche RSE appliquée au déroulement du marché »	15
10	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	15
10.1	Renseignements administratifs et techniques	15
10.2	Procédures de recours	16

1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

1.1 Identification de l'acheteur

L'UGECAM Hauts-de-France (Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie) est un organisme privé qui gère 20 établissements, services sanitaires et médico-sociaux à destination d'adultes et enfants handicapés, de personnes âgées dépendantes, de patients en psychiatrie ainsi qu'en soins de suite et réadaptation.

Les missions de l'UGECAM sont les suivantes :

-  Soigner, rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge,
-  Réinsérer dans la société les personnes isolées par le handicap ou la maladie,
-  Accompagner au quotidien les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap lourd (physique ou mental).

Les candidats trouveront une description complète de l'établissement sur le site internet de l'UGECAM Hauts-de-France : www.groupe-ugecam.fr/ugecam-hauts-de-france

<u>Nom ou raison sociale de l'acheteur :</u> UGECAM Hauts-de-France	<u>Personne responsable du marché :</u> Monsieur le Directeur Général
<u>Adresse :</u> 395 rue Courtois - CS70004 - 59000 LILLE Cedex	<u>Téléphone :</u> 03.28.82.02.23
<u>Adresse de courrier électronique :</u> service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr	<u>Plateforme de Adresse internet :</u> www.marches-publics.gouv.fr
Adresse internet : www.groupe-ugecam.fr/ugecam-hauts-de-france	

1.2 Identification de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Aucune mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage n'est prévue pour la réalisation de ce marché.

1.3 Identification de la Maîtrise d'Œuvre

La maîtrise d'œuvre désignée par le maître d'ouvrage est : LD ARCHITECTURE (33 rue du Noble, 62217 TILLOY LES MOFFLAINES / Tel : 03 21 21 74 21).

1.4 Identification du contrôleur technique

Le contrôleur technique désigné par le maître d'ouvrage est : CONTROLE G (125 Rue de Tourcoing, 59100 ROUBAIX / Tel : 09 82 50 61 49).

1.5 Identification du coordonateur SPS

Le coordonateur SPS désigné par le maître d'ouvrage est : COBAT COPREV (Parc tertiaire du rotois Bat B route de Oignies, 62710 COURRIERES / Tel : 03 61 19 12 89).

2 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 Objet

Les travaux concernent la réfection du bardage du bâtiment hébergement E1 du centre « la Mollière ».

2.2 Date de démarrage

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée au lundi 17 août 2026.

2.3 Mode de passation

2.3.1 Marché à procédure adaptée

Les lots n° 01, 02, 03 sont passés selon une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux.

Une négociation pourra être réalisée avec les candidats les mieux placés suite à l'analyse des offres. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

2.4 Lieu d'exécution

Les travaux concernent la réfection du bardage du bâtiment hébergement E1 du centre « la Mollière » situé au 19/21 boulevard de Paris, 62 601 Berck-sur-Mer.

2.5 Décomposition de la consultation

La présente consultation comprend trois lots :

Lot n°1	DESAMiantAGE – DEPOSE
Lot n°2	ITE – BARDAGE
Lot n°3	ECHAFAUDAGE

2.6 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2.7 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Il est prévu plusieurs prestations supplémentaires éventuelles obligatoires qui sont les suivantes :

Lot n°1 :

-  PSE n°01 : Dépose des matériaux en présence d'amiante suite aux diagnostics complémentaires

Lot n°2 :

-  PSE n°02 : Garde-corps (remplacement complet)
-  PSE n°03 : Dépose complète du mur rideau en façade principale en vue de son remplacement par un nouveau conformément aux plans et prescriptions du projet.

Les prestations supplémentaires éventuelles sont décrites dans les cahiers des clauses techniques particulières des lots n°1 et n°2.

Les candidats aux lots 1 et 2 devront obligatoirement chiffrer et répondre aux Prestations Supplémentaires Eventuelles sous peine de voir leur offre considérée comme irrégulière.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les retenir ou non lors de l'attribution du contrat.

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

3.2 Forme juridique du groupement

En vertu de l'article R2142-22, aucune forme juridique ne peut être imposée aux soumissionnaires au stade de la candidature par l'acheteur. Il peut néanmoins exiger que les opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV).

Classifications principales et complémentaires	
45262660-5	Travaux de désamiantage
45262650-2	Travaux de bardage
45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages
45262110-5	Travaux de démontage d'échafaudages
45262120-8	Travaux de montage d'échafaudages

5 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

5.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global d'exécution estimé des marchés est de 15 mois avec :

- durée de la période de préparation de chantier incluse dans le délai global d'exécution du marché : 1 mois, à compter du lundi 17 août 2026
- début de chantier envisagé : lundi 14 septembre 2026
- durée de la période de travaux : 14 mois

Le délai d'exécution commence à courir à la date d'effet de l'ordre de service prescrivant au titulaire concerné de commencer l'exécution des travaux lui incombant et s'achève à la date d'effet de la réception des travaux de son lot, prononcée par le maître d'ouvrage.

Au cours du chantier et avec l'accord la maîtrise d'œuvre et des différents entrepreneurs concernés, le pouvoir adjudicateur peut modifier le calendrier détaillé d'exécution dans la limite du délai global d'exécution du marché.

Les entreprises doivent s'engager sur le déroulement des travaux. Les entreprises fourniront dans leurs offres leur proposition de planning stipulant la durée de leur intervention prévisionnelle d'exécution, elles tiendront compte des contraintes à prendre en considération pour l'exécution des travaux.

Le calendrier d'exécution sera mis au point lors de la phase préparation chantier en fonction du planning prévisionnel de travaux de chaque entreprise.

Ce planning sera dressé par l'entrepreneur adjudicataire conjointement avec le Maître d'OEuvre et le maître d'ouvrage.

Toute dérive dans les dates d'exécution pourra être sanctionnée conformément au CCAP.

5.2 Modalités de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

6 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

-  Le règlement de la consultation (RC)
-  Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
-  Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et annexes
-  La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (pour chacun des 3 lots)
-  L'Acte d'Engagement (pour chacun des trois lots)
-  L'Attestation de visite
-  Les deux formulaires DC1 et DC2
-  Le diagnostic amiante

-  Les plans du bâtiment
-  Le dossier sécurité et logistique du chantier (PGC / DIUO / RGC et annexes)
-  Le rapport initial de contrôle technique
-  Le planning des travaux et son phasage

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique ou électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous énumérées, dûment renseignées et complétées. La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt des plis, elle sera formalisée uniquement par l'attributaire pressenti du marché.

Le contenu des notes méthodologiques adressées par les candidats restera confidentiel et ne sera pas divulgué à des tiers.

7.1.1 Pièces concernant la candidature

Les renseignements et documents concernant la situation juridique de la société et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande publique) sont les suivants :

-  La lettre de candidature ou DC1 dûment renseigné.

-  La déclaration du candidat ou DC2. Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées. Les attestations auxquelles renvoient les rubriques doivent obligatoirement être fournies. N.B. Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, accompagnée d'une traduction française certifiée si le candidat n'est pas établi en France.
-  La présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
-  Les certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence du fournisseur à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
-  Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
-  Les attestations fiscales et sociales, datant de moins de six mois.
-  L'attestation d'assurance en vigueur.
-  Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation.

Les candidats peuvent transmettre les informations de la candidature par le DUME (Document Unique de Marché Européen).

7.1.2 Pièces concernant l'offre

Les pièces requises au titre de l'offre sont les suivantes:

-  L'ATTRI1 (Acte d'Engagement) à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat, avec un RIB et l'indication du numéro de TVA,
-  Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification, daté et signé,
-  Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les annexes à accepter sans aucune modification, daté et signé,
-  La Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire à compléter, dater et signer,
-  Le planning prévisionnel du candidat,

- 🌈 Une liste détaillée des moyens matériels et humains que disposent le candidat (CV à joindre),
- 🌈 Une note sur la compréhension des enjeux et du contexte,
- 🌈 Un mémoire technique, justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations, ainsi que les fiches des matériaux et équipements proposés,
- 🌈 L'attestation de visite,
- 🌈 Le mémoire présentant la politique RSE que le candidat développera pendant le déroulement du marché.

7.2 Visites sur site

La visite préalable du site est **obligatoire pour l'ensemble des lots.**

Il sera dressé une attestation de visite à joindre au dossier.

Les visites sont programmées aux dates et heures suivantes :

- 🌈 Le lundi 22 juin 2026 entre 14H00 et 17H00
- 🌈 Le mardi 30 juin 2026 entre 14H00 et 17H00

Au préalable, les candidats informeront de leur présence aux adresses mails suivantes :

service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr
contact@ld-archi.fr
cedric.sannier@ugecam.assurance-maladie.fr

Les candidats qui ne seront pas venus à cette visite du site verront leur offre déclarée irrégulière et donc éliminée.

8 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

8.1 Transmission sur support papier

La transmission des plis sur support papier n'est pas autorisée.

Toute offre qui ne sera pas reçue sous format dématérialisé, sera immédiatement déclarée irrégulière.

8.2 Transmission électronique

La transmission des offres dématérialisées doit se réaliser sur le site www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document. Les candidats doivent veiller à ce que le fichier constitutif des plis comportant leur candidature et leur offre ne contienne pas de virus.

En cas de réception de plusieurs offres d'un même candidat, seul le dernier pli sera pris en compte. En cas d'envoi d'un complément, le candidat s'assurera d'envoyer l'intégralité des pièces constituant son pli.

8.3 Copie de sauvegarde

Les candidats ont la faculté de transmettre, à titre de copie de sauvegarde, également un exemplaire de leur complet pli, sur support physique électronique à l'adresse suivante :

UGECAM Hauts-de-France
Pôle Patrimoine, Achats-Marché et Développement Durable
395, rue Courtois
59000 Lille

Cette copie de sauvegarde doit être reçue au plus tard à la date limite de réception des offres mentionnées au présent règlement de la consultation.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention :

**« Consultation 2026-11 – Réfection du bardage du bâtiment hébergement E1-
Centre « la Molliere » – copie de sauvegarde NE PAS OUVRIR »**

Les candidats ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support papier en insérant la mention « sur un support papier ou » avant la mention « sur support physique électronique ».

Les horaires d'ouverture des locaux de l'UGECAM Hauts-de-France sont les suivants :
08h30 –12h00 et 13h00-16h30

9 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'examen des candidatures sera réalisé au vu des éléments suivants :

-  Lettre de candidature signée et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou DC1 ;
-  Déclaration du candidat ;
-  Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
-  La présentation d'une liste des principaux travaux similaires (en établissement de santé) fournis au cours des 5 dernières années, indiquant notamment le montant, la date, le destinataire public ou privé.

9.1 Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours en vertu de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidatures qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché pourront être éliminées.

9.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 à R. 2152-13 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée dans un délai approprié.

Toute offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Spécificité CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) – Lot 02 (ITE - Bardage) :

Le Maître d'Ouvrage (UGECAM Hauts-de-France) conserve la pleine et entière maîtrise de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) liés aux travaux du présent marché.

En conséquence, les candidats doivent impérativement respecter les consignes suivantes :

1. Strict respect des critères techniques : Les produits et matériaux proposés pour le LOT 02 (ITE - Bardage) doivent obligatoirement répondre aux critères d'éligibilité de la fiche d'opération standardisée BAT-EN-102 en vigueur (notamment une résistance thermique de l'isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{K/W}$).
2. Chiffrage hors valorisation CEE : Les candidats doivent établir leurs prix (DPGF et Acte d'engagement) à 100 % de leur valeur réelle, sans déduire aucune prime, bonus ou incitation financière CEE.

Toute offre contenant une déduction financière au titre des CEE, ou proposant des matériaux non conformes aux exigences minimales du dispositif CEE ($R < 3,7 \text{ m}^2.\text{K/W}$), sera déclarée irrégulière et rejetée sans être classée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Coût des travaux	40%
2- Note technique / Compréhension du projet	50%
3- Démarche RSE appliquée au déroulement du marché	10%

Le mémoire technique et le mémoire présentant la politique RSE que le candidat développera pendant le déroulement du marché seront contractualisés à la notification

et engageront le candidat sur tous les points dont les délais d'exécution et la remise des livrables selon le calendrier d'exécution par phase proposé au rétro-planning.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée au motif de non cohérence.

9.2.1 Critère « Coût des travaux »

Le critère « Coût des travaux » sera évalué sur la base du montant global de l'offre incluant obligatoirement le chiffrage des Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE).

Ci-dessous, le détail de la notation du critère « Coût des travaux » :

Critère	Points
Prix	40 pts

On entend par respect strict :

-  Ne pas modifier la structure de la DPFG (pas d'ajout ni de suppression de postes)
-  Renseigner intégralement chaque poste de la DPGF (pas d'ensemble)

Si des postes sont sans objet, le mentionner mais ne pas laisser la case vide.

La non-conformité de la DPGF est éliminatoire.

9.2.2 Critère « Note technique / Compréhension du projet »

Ci-dessous, le détail de la notation du critère « valeur technique » :

Valeur technique et pertinence des solutions	Points
<u>Note de synthèse des travaux à réaliser :</u>  Note descriptive et contextualisée des travaux à réaliser  Note explicative de compréhension et de prise en compte des enjeux du projet et des contraintes du site  Présentation de solutions techniques, notes explicatives, calculs	14 pts
<u>Méthodologie de réalisation des travaux :</u>  Procédures et méthodes d'exécution des travaux en réhabilitation  Note concernant les interfaces et contraintes avec les autres lots, les ouvrages existants, avec les usagers aux abords du chantier  Note explicative et de prise en compte du phasage	12 pts
<u>Listing exhaustif des produits proposés :</u>  Document de synthèse des produits mis en œuvre  Fiches techniques / références des produits présentés dans l'offre (comportant obligatoirement la justification de la résistance thermique de l'isolant pour le Lot 02, sous peine d'irrégularité de l'offre)	4 pts

Etudes	Points
--------	--------

<u>Organisation des études :</u>  Méthode de réalisation des études internes et externes comprenant la liste des logiciels employés, la liste des documents d'exécution, les moyens de communication envisagés (avec la MOE, le CT, les autres entreprises)	2 pts
<u>Participation / Exécution Synthèse Technique :</u>  Organisation prévue pour la mission de synthèse technique durant toute la phase des études d'exécution puis les mises à jour durant travaux, relations études de synthèse et d'exécution	4 pts

Moyens humains et organisation	Points
<u>Moyens humains et matériels et organisation de l'équipe affectés au chantier :</u>  Organigramme de l'équipe affectée au chantier  CV, qualifications, formations, expérience de l'équipe affectée au chantier  Références de chantiers similaires réalisés par l'équipe affectée au chantier  Moyens matériels affectés au chantier, contextualisés aux travaux à réaliser	4 pts
<u>Méthodologie d'autocontrôle / Réception :</u>  Autocontrôles en phase travaux, réception des supports  Préparation des OPR, reprise des non conformités, reprises des défauts de qualité de mise en œuvre  Délai et suivi des levées de réserves, transmission des DOE  Suivi de la GPA et moyens/délais d'intervention	2 pts

Protection de l'environnement, Hygiène et Sécurité	Points
<u>Protection de l'environnement, Hygiène et Sécurité :</u>  Liste d'actions prévues concernant la prévention et protection des travailleurs  Liste d'actions prévues permettant de limiter les nuisances du chantier (bruit, poussière, etc.); moyens mis en œuvre pour garantir la propreté du chantier, (fréquence, type de nettoyage, effectifs)	4 pts

Planning	Points
<u>Planning de réalisation des travaux</u>  Planning présentant le délai des études, le phasage et les délais des tâches de travaux.  Intégration du planning dans le planning général TCE	2 pts
<u>Respect du délai global</u>  Moyens mis en œuvre pour garantir le respect des délais, moyens mis en œuvre pour le rattrapage des retards, identification des jalons clés pour le respect du planning	2 pts

Chaque sous-critère sera examiné de la manière suivante :

- Information inadaptée/inappropriée OU non fournie : 0%
- Information incomplète ET peu adaptée au projet : 25%
- Information incomplète OU peu adaptée au projet : 50%
- Information complète ET adaptée au projet : 75%
- Information très complète et particulièrement adaptée au projet, contextualisée ou présentant une plus-value ou des arguments / éléments complémentaires significatifs : 100%

9.2.3 Critère « Démarche RSE appliquée au déroulement du marché »

Le candidat doit fournir une note simple expliquant ses engagements pour ce chantier. Les entreprises seront jugées sur les trois axes suivants :

Axe 1 : Matériaux et environnement (5 points)

- La provenance des matériaux (choix des circuits courts ou de proximité pour le bardage et l'isolant afin de limiter le transport).
- Les efforts pour réduire les emballages inutiles et les déchets sur le chantier.

Axe 2 : Transport et conditions de travail (3 points)

- L'organisation des trajets des ouvriers (recours à des équipes locales, covoiturage pour venir sur le site).
- Les actions pour la sécurité et le confort des équipes sur le chantier.

Axe 3 : Engagement global de l'entreprise (2 points)

- Le candidat peut joindre un exemplaire de sa stratégie RSE interne ou de sa charte d'engagement globale (actions déjà en place au sein de son entreprise, certifications, politique d'embauche, etc.).

Les engagements pris dans cette note seront contractualisés et devront être respectés pendant toute la durée des travaux.

10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

10.1 Renseignements administratifs et techniques

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile, une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

10.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Lille (TJ)
13, Avenue du Peuple Belge
BP 729
59034 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 78 33 33
Fax : 03 20 78 50 09
Mail : accueil-lille@justice.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Fait à Lille, le 17/06/2026

Le Pouvoir Adjudicateur